



AVIS N°028/2023/BVMAC/DG

CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA BVMAC

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société **BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE L'AFRIQUE CENTRALE « BVMAC »**, sont convoqués le vendredi **23 juin 2023 à 10H00 à Douala** au Cameroun, dans la **salle des conférences de l'immeuble de la CNPS** situé au quartier Bonanjo, en **Assemblée Générale Mixte** en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022
- Lecture du rapport Général du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022
- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes pour leurs mandats relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2022
- Fixation des indemnités de fonction des Administrateurs
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 438 de l'acte Uniforme OHADA
- Ratification de désignation d'un Administrateur
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'augmentation du capital social
- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'augmentation du capital social
- Approbation de l'opération d'augmentation du capital social.

Chaque Actionnaire pourra se faire représenter par un mandataire de son choix. Les pouvoirs en vue de la représentation à ladite Assemblée Générale devront être déposés ou transmis au siège social de la **BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE L'AFRIQUE CENTRALE « BVMAC »** avant le jour de la tenue de cette Assemblée.

Le Président du Conseil d'Administration,

Monsieur Henri-Claude OYIMA